

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 avril 2024 à 18h à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, J-Louis JEANSON, Sylvette GRANDPIERRE, Isabelle RICART et Frédéric RZEPKA

Excusé-e-s : Jean-Michel BELOTTI

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour le renouvellement des Membres du bureau de l'Association Foncière**

Après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncières, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Le nombre des membres du Bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à **8 membres**, (non compris le Maire et le représentant de la DDT) ;

Les Propriétaires, figurant sur la première moitié de la liste, proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture à savoir :

Mme Sophie DESFORGES, Mrs Loïc THOMASSIN, Alain LEPAGE, Nicolas DUVAL.

Les Propriétaires, figurant sur sa deuxième moitié de la liste sont proposés à la désignation du Conseil Municipal, à savoir :

Mrs Jean Louis JEANSON, Jean Luc OURIET, Eric HUGUIER, Éric LEPAGE

✓ **Délibération pour le vote des subventions allouées aux associations**

| Article | Dépenses | Pour mémoire, budget cumulé précédent | Vote du conseil municipal |
|--------------|--|---------------------------------------|---------------------------|
| 65748 | Subventions aux Associations | 2 500.00 | 3 340.00 |
| | Association Sports et Loisirs - ASLAN | 500.00 | 2 000.00 |
| | Souvenir Français | 30.00 | 30.00 |
| | Ligue Française contre la sclérose en plaque | 40.00 | 40.00 |
| | Refuge des animaux | 200.00 | 200.00 |
| | Fondation du patrimoine | 60.00 | 60.00 |
| | Diabétiques de la Marne | 50.00 | 50.00 |
| | Amis de nos églises | 50.00 | 50.00 |
| | Le Hotu | 40.00 | 40.00 |
| | Etoile – Mission locale | 100.00 | 100.00 |
| | CLIC Sud Est Marnais | 100.00 | 100.00 |
| | ADMR Vallée des 3 moulins | 100.00 | 100.00 |
| | Association Française myopathie | 40.00 | 40.00 |
| | ACPG CATM | 100.00 | 100.00 |
| | Coopérative scolaire du bocage champenois | 940.00 | 280.00 |
| | Rencontres Loisirs | 100.00 | 100.00 |
| | Arc en Ciel | 50.00 | 50.00 |

✓ **Délibération pour le vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024**

Chaque année, lors de la réunion du budget, les membres du conseil votent les taux de la taxe directe locale et les augmentent de 0,5 % pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les taux de fiscalité directe de 0.5 %
- décide d'appliquer les taux aux niveaux suivants :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : **32.16 %** (32.00 % en 2023)

- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* : **19.56 %** (19,46 % en 2023)

- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires* : **10,66 %** (10,61 % en 2023)

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

✓ **Délibération pour le vote du budget primitif 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 tel que présenté par le Maire.

Celui-ci fait apparaître les chiffres suivants :

Recettes de fonctionnement : 612 573,00 € (excédent 2023, atténuation de charges, impôts locaux, dotations, fermage)

Dépenses de fonctionnement : 612 573,00 € (charges à caractère général, rémunération personnel, transfert de charges CCVCD, intérêts emprunts)

Recettes d'investissement : 2 112 230.16 € (affectation en réserves 2023, subventions diverses, emprunts, FCTVA)

Dépenses d'investissement : 2 112 230.16 € (Remboursement emprunts, étude et travaux église d'Arzillières, chaudière et /ou pompe à chaleur mairie et salle des fêtes, débrousailluse électrique)

✓ **Délibération pour le projet de ferme solaire**

Monsieur le Maire présente un projet de ferme solaire sur les parcelles :

- ZE 0019 (partie c)
- ZI 0042 (partie b)
- ZI 0045 (parties a et b) ; situées sur la commune d'ARZILLIERES-NEUVILLE.

Actuellement ces zones sont des friches pour une surface totale de 4,5740 ha.

Pour mener à bien ce projet, M. FRISCH, représentant l'entreprise Calycé demande le défrichement de ces parcelles.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à ce projet et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de défrichement et au projet de ferme solaire.

✓ **Délibération pour l'institution de la taxe locale sur la publicité extérieure –
Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de rajouter une délibération concernant la taxe locale sur la publicité extérieure pour la Communauté de Communes de Vitry à l'ordre du jour ; les conseillers acceptent la demande.

La Communauté de Communes Vitry Champagne et Der sollicite toutes les communes membres à délibérer sur l'institution de la taxe directe locale sur la publicité extérieure. Sont visés les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes sur l'ensemble de son territoire afin que ces ressources lui soient attribuées.

Divers :

- **Entretien voirie** : les trous de la voirie entre Cloyes et Neuville vont être rebouchés.

- **Fermeture Mairie** : le secrétariat de mairie sera fermé du **29 avril au 3 mai 2024 inclus**.

Séance levée à 20h.

Le Maire, Michel CAPPÉ